

LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR

MON
COMPTE
FORMATION

www.autoecole-milleliri.com / autoecole.milleliri@orange.fr

Bastia Sud

C.Commercial Le polygone
20600 Bastia
☎ 04.95.33.52.57

Agrément : E0202B00030
Siret n° 332751650 000 18

Bastia Centre

1 Rue du Cardinal Viale Prelà
20200 Bastia
☎ 04.95.32.47.61

Agrément : E2002B00040
Siret n° 332751650 000 42

Furiani

Résidence Le Bastio
20600 Furiani
☎ 04.95.30.44.15

Agrément : E0202B00350
Siret n° 332751650 000 26

Corté

5 Av du Président Pierucci
20250 Corté
☎ 04.95.37.74.31

Agrément : E2202B00050
Siret n° 332751650 000 59

Organisme de Formation : F 21 02B 0001 0 / Numéro d'activité : 94 20 20 964 20

Mener à bien son projet professionnel grâce au CPF



Le permis de conduire financé avec les droits à la formation.

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la possibilité de préparer son permis de conduire auto B (hors permis B1), moto (A1 et A2) ou groupe lourd, transport de marchandises (C, C1 C1E), transport de voyageurs (D, D1, D1E) fait partie des formations éligibles au CPF.

Ce dispositif est accessible à tous : Demandeur d'emploi, Apprenti de plus de 15 ans, Salarié sous contrat CDD, CDI, intérimaire, à temps complet, partiel, saisonnier, intermittent du spectacle, Travailleur indépendant.

ATTENTION : Pour être prises en compte, les heures acquises au titre du DIF doivent être intégrées au CPF par le salarié avant le 31/12/2020.

Disponible sur :



L'application
« Mon compte formation »

Les conditions d'utilisation des droits du CPF

1. L'obtention du permis de conduire doit favoriser l'**accès à l'emploi** ou sa pérennisation ou permettre la réalisation d'un **projet professionnel**.
2. Le titulaire du CPF de doit **pas** faire l'objet d'une **suspension** de son **permis** ou d'une interdiction de solliciter un permis
3. La formation doit être dispensée par une **auto-école** répondant à des critères **précis**, soit :
 - Être référencé **Qualiopi**
 - Être référencée par les **organismes financeurs**
 - Avoir effectué sa **déclaration d'activité**
4. Le CPF finance uniquement le premier permis de conduire, sauf pour le permis remorque.

Les démarches pour utiliser les droits du CPF

1. Consulter le montant dont vous disposez en activant votre compte personnel d'activité
 2. **Demander** un **devis estimatif** de vos besoins en nombre d'heures et du coût prévisionnel de votre formation à une **auto-école** agréée **Qualiopi**.
- A noter** : le volume d'heures pour un permis sur un véhicule à boîte de vitesses manuelle est de 20 heures minimum et sur boîte automatique de 13 heures minimum.
3. Créer le **dossier de formation** sur le site www.moncompteformation.gouv.fr